

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 avril 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 6 avril 2023.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, M. DE ALMEIDA ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, M. HEWAK, M. THUILLIER, Mme CHARPENTIER et Mme BASSELIER.

Mme Marie-France BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle – Association Sézanne Électronique

SV/N° 2023 - 04 – 07

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que, créée en novembre 2021, l'association Sézanne Électronique a organisé, le 24 juin 2022, sous la Halle, un 1<sup>er</sup> événement qui a rassemblé 450 personnes.

Forts de leur succès, les membres de l'association ont décidé de poursuivre et développer leur projet en organisant une 2<sup>ème</sup> édition qui se déroulera le week-end des 9 et 10 juin 2023.

Leur objectif est d'en faire, au fil des années, l'événement régional des musiques électroniques, tout en restant attachés à la dimension humaine, attentifs aux questions d'inclusions locales et d'environnement.

Il est à noter que le label de musique indépendant AMSEM soutient le projet.

Cette année, « Bulle Festival » proposera 2 soirées événements :

- le 9 juin : soirée gratuite sur le mail des Cordeliers pour permettre de découvrir une musique encore trop peu connue dans la région
- le 10 juin : spectacle son et lumière au château de Chapton, avec une installation d'art numérique sur la façade, et la présence de producteurs locaux pour la partie restauration

En exercice : 27  
Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Pour : 23  
Contre :  
Abstentions :

Le montant des dépenses pour l'organisation de ce festival est estimé à 34 354,78 € incluant les frais artistiques, techniques, d'organisation et de communication.

Afin d'équilibrer leur budget, les organisateurs prévoient en recettes un autofinancement à hauteur de 9 804,78 €, des financements privés (sponsors) pour 7 050 €, un soutien de LEADER de 14 000 € et sollicitent de la Ville de Sézanne une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association Sézanne Électronique

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK